



## Déclaration FSU/CGT Educ'action

**CAPA du 16 mars 2023**

Madame la rectrice,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Cette CAPA se tient au cours de mobilisations historiques, dans un contexte de lutte contre un projet de réforme des retraites brutal, injuste et rejeté par la très grande majorité de la population. Nous rappelons que nous siégeons aujourd'hui car cette CAPA a lieu suite à un report mais nous sommes partie prenante de toutes les mobilisations dans l'académie. Rien ne justifie le report de l'âge légal et l'augmentation des durées de cotisation si ce n'est la volonté politique de réduire les droits à pension et de faire peser sur les seul-es salarié-es le financement de nos retraites. Une autre réforme est possible, mettant à contribution le capital et les super profits pour revenir à la retraite à 60 ans sans décote. Parce que la retraite des fonctionnaires est un salaire continué, le lien entre le combat contre cette réforme et celui pour de meilleurs salaires est évident.

La FSU et la CGT Educ'action s'opposent à l'introduction au sein de l'emploi sous statut des logiques contractuelles que le « Pacte » actuellement proposé par le Ministère impliquerait. Elles s'opposent au dogme dépassé du « Travailler plus pour gagner plus ». Les personnel.le.s que nous représentons demandent une hausse significative du salaire indiciaire, sans contrepartie. Nous revendiquons des recrutements de titulaires à la hauteur des besoins et dénonçons la surcharge de travail non rémunérée imposée aux personnels en poste (psyEN...). L'Éducation Nationale est une institution de la République et il est essentiel que l'État employeur paye à sa juste valeur le travail des agents qualifiés, cadres A de la fonction publique dont la Nation a besoin pour former sa jeunesse et préparer son avenir.

Cela implique que les débuts de carrières bénéficient d'augmentations indiciaires significatives, qui doivent impliquer une reconstruction de la carrière qui en résulte pour tous les échelons et grades, que les professeur.e.e.s agrégé.e.s soient également concerné.e.s par le socle, que les promotions de corps soient facilitées. Nous rappelons que nous défendons un avancement au rythme le plus favorable pour toutes et tous et une déconnexion entre l'évaluation professionnelle et la progression de carrière. La valeur du point d'indice doit être corrigée et réindexée sur l'inflation. Aussi, nous demandons que le budget dédié au volet « Pacte » soit redistribué au bénéfice de tous, et particulièrement des femmes, qui seraient pénalisées par les contreparties exigées dans le cadre du « Pacte ».

Rentrée 2023 dans le second degré : la logique comptable est terrifiante qui s'applique sans considération sincère de l'intérêt des élèves. Ce sont 93 postes que vous supprimez, deux CIO que vous fermez, auxquels viennent s'ajouter pas loin d'une vingtaine de mesures de cartes scolaires.

Les conditions de travail se détériorent pour tous les personnels avec des effectifs dans les classes de plus en plus chargés. La politique éducative du gouvernement, loin de représenter une rupture, accentue le resserrement sur des « fondamentaux » étriqués et le pilotage autoritaire notamment par les évaluations nationales qui sont élargies au CM1 et à la 4e. Elle manifeste une vision idéologique de l'école qui conduit au renforcement d'inégalités scolaires socialement marquées, et à la mise sous tutelle des métiers de l'Éducation nationale.

Les dernières mesures annoncées par le ministre NDiaye en direction du collège – à nouveau par voie de presse et à ce jour sans soubassement réglementaire – mettent en grande difficulté une catégorie d'enseignant·es déjà fortement malmené·es, et n'apportent aucune solution concrète aux difficultés de ce « parent pauvre » du système éducatif. Les injonctions d'organisation des établissements dans le cadre de la rentrée 2023 et de l'attribution des DGH, sans cadre réglementaire, sont particulièrement problématiques.

Par ailleurs, les suppressions de postes et l'utilisation massive des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels d'éducation et personnels de direction. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves. Concernant la voie professionnelle, les préconisations annoncées par Carole Grandjean aboutiraient au démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. À 6 mois de la rentrée nous ne savons pas quels établissements seront expérimentaux ?

Pour se recentrer sur cette CAPA, nous souhaitons revenir sur le déroulement des élections professionnelles par lesquelles nous sommes élu·es. La mise en place du vote électronique a eu pour conséquence une baisse importante de la participation des collègues : cette année encore, la solution choisie n'était pas la plus simple et n'a pas permis à un certain nombre de nos collègues de pouvoir s'exprimer. La liste des problèmes identifiés est longue. Cela nécessitera un bilan sérieux et surtout d'en tirer les conséquences. Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (AED, AESH, non-titulaires, pour lesquelles les difficultés et les problèmes ont été les plus nombreux), y compris le vote papier avec des bureaux de vote dans tous les établissements.

Nous continuons par ailleurs de combattre la mise en cause, par la loi de transformation de la fonction publique, des prérogatives des CAPA. Le très récent rapport Arenas/Rihlac précise d'ailleurs que « La participation des organisations syndicales aux opérations du mouvement, au travers des organismes paritaires, doit être renforcée, pour mettre fin à la défiance vis-à-vis de l'institution qui résulte de la suppression des commissions administratives paritaires ». Nous rappelons enfin le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Il n'est pas celui des aléas ni du discrétionnaire. Nous serons les garant·es du droit de chacun dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

Soyez persuadée, Madame la Rectrice, que nous remplirons avec conviction et avec l'engagement qui nous caractérise le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.